

NON A UNE CHARTE INSTITUANT UN POUVOIR DE DROIT DIVIN EN CENTRAFRIQUE

La charte constitutionnelle de transition, que viennent de rendre publique les autorités transitoires en Centrafrique, institue un « POUVOIR DE DROIT DIVIN ». Selon les dispositions de l'Article 24 de ladite charte, « La prestation de serment du Chef de l'Etat de la Transition devant la Cour Constitutionnelle de Transition intervient dès la prestation de serment des membres de la Cour Constitutionnelle de Transition.

Lors de sa prestation de serment, découvert la main gauche posée sur la Charte Constitutionnelle et la main droite levée, le Chef de l'Etat prête le serment ci-après devant la Cour Constitutionnelle de Transition siégeant en audience solennelle » :

« MOI... (Nom et prénoms du Chef de l'Etat de la Transition),
JE JURE DEVANT DIEU ET DEVANT LA NATION D'OBSERVER SCRUPULEUSEMENT LA CHARTE CONSTITUTIONNELLE DE TRANSITION, DE GARANTIR L'INDEPENDANCE ET LA PERENNITE DE LA REPUBLIQUE, DE SAUVEGARDER L'INTEGRITE DU TERRITOIRE, DE PRESERVER LA PAIX, DE CONSOLIDER L'UNITE NATIONALE, D'ASSURER LE BIEN-ETRE DU PEUPLE CENTRAFRICAIN, DE REMPLIR CONSCIENCIEUSEMENT LES DEVOIRS DE MA CHARGE SANS AUCUNE CONSIDERATION D'ORDRE ETHNIQUE, REGIONAL, RELIGIEUX OU CONFESIONNEL, DE NE JAMAIS EXERCER LES POUVOIRS QUI ME SONT DEVOLUS PAR LA CHARTE CONSTITUTIONNELLE DE TRANSITION ET LES LOIS DE LA REPUBLIQUE A DES FINS PERSONNELLES ET DE N'ETRE GUIDE EN TOUT QUE PAR L'INTERET NATIONAL ET LA DIGNITE DU PEUPLE CENTRAFRICAIN » .

Comment peut-on « remplir consciencieusement les devoirs de sa charge sans aucune considération d'ordre religieux ou confessionnel quand on tient son pouvoir en même temps de dieu qui est une considération d'ordre confessionnel? ». CONTRADICTION VOLONTAIRE DES REDACTEURS OU...

En imposant de jurer devant DIEU, la charte crée un pouvoir de droit divin, ce qui signifie que c'est par la volonté de Dieu que le président transitoire est arrivé à ses fins, à savoir s'emparer du pouvoir qui appartient au PEUPLE CENTRAFRICAIN (NATION).

Le Comité d'Action pour la Conquête de la Démocratie en Centrafrique (CACDCA) rappelle à l'ensemble des responsables et des acteurs politiques centrafricains, à toutes celles et tous ceux qui sont attachés au respect de la souveraineté de tout peuple de définir librement ses orientations politiques, que la Centrafrique est un pays laïc où il n'est pas question, de manière insidieuse, d'introduire des références et des considérations d'opportunité religieuse dans les institutions de l'Etat censées assurer la concorde nationale et garantir la cohésion du peuple centrafricain. La Constitution, même transitoire, loi fondamentale de la République centrafricaine, est et ne peut qu'être l'EXPRESSION DE LA VOLONTE DU PEUPLE.

Aujourd'hui on impose une prestation de serment devant Dieu pour, demain, imposer qu'une religion puisse se charger d'organiser un culte destiné à faire respecter ladite volonté divine.

Pour le Comité d'Action pour la Conquête de la Démocratie en Centrafrique (CACDCA), la démocratie exige que les convictions personnelles, l'appartenance à une religion, à une famille idéologique ou politique relèvent de la sphère privée. La République laïque récuse donc toute religion officielle comme toute orthodoxie d'État. Elle se préserve également de toutes les pressions anciennes ou nouvelles, explicites ou insidieuses, du cléricalisme et de tous les totalitarismes.

Le Comité d'Action pour la Conquête de la Démocratie en Centrafrique(CACDCA) rappelle aux membres du Conseil National de Transition, qui ne pensent qu'à leur avenir alimentaire, que le peuple centrafricain est le seul dépositaire de toute souveraineté, même s'il en a été spolié jusqu'à ce jour par des aventuriers qui pendant plus d'un demi siècle se sont permis d'en user et d'en abuser injustement, occupant différents postes à la tête de notre pays.

Le mardi 23 juillet 2013 au matin, plusieurs dizaines de porcs ont été abattus par arme de guerre, par les mercenaires envahisseurs de la Séléka, basés dans la localité de GALO, située à 60 kilomètres de la ville de BOUAR (ouest). Cette barbarie fait suite à un ultimatum d'une semaine, lancé par un autoproclamé officier de la Séléka basé dans cette commune, dans le cadre des opérations d'assujettissement de notre peuple.

Désormais, l'élevage porcin est interdit dans toute la commune de GALO. Tout éleveur de porcs qui ne se pliera pas à cet ordre, sera sanctionné par les sbires de ce soit disant officier. Pour joindre l'acte à la parole, plusieurs dizaine de porcs ont été abattus ce mardi matin 23 juillet 2013, par les mercenaires envahisseurs de la Séléka.

C'est une panique totale, après que les mercenaires envahisseurs de la Séléka ont investi les quartiers de GALO et ouvert le feu sur les porcs en divagation dans cette commune. Il est également interdit à la population de consommer la chair des porcs, d'ailleurs abattus par des Kalachnikovs.

Pour éviter de perdre la totalité de leurs animaux, plusieurs habitants de GALO sont contraints de les transférer dans d'autres villages. La population affirme que les mercenaires envahisseurs de la Séléka veulent par ce fait, appliquer, en Centrafrique, la loi islamique qui interdit la consommation de la viande de porc.

La vente de la viande de porc et de la viande boucanée a été interdite sur les marchés de la ville de KAGA-BANDORO (centre-nord) une semaine auparavant. Une mesure prise par les mercenaires envahisseurs de la Séléka, basés dans cette localité et qui se sont attribués les postes de responsabilité dans cette ville. Des commerçants de la viande de porc et de la viande boucanée sont chassés du marché par des mercenaires envahisseurs de la Séléka avec la complicité de certains membres de la communauté musulmane de cette ville.

Plusieurs véhicules et motos des particuliers sont emportés par les mercenaires envahisseurs dits SELEKA à GALO. On signale également que le véhicule d'un centre religieux a été pris de force par ces hommes en arme, qui ont par la suite changé la peinture en couleur militaire.

« Les mercenaires envahisseurs de la Séléka ont érigé des barrières sur les pistes rurales afin de racketter les passants qui viennent s'approvisionner en vivre chaque semaine au marché de GALO », a témoigné un habitant.

Un officier de la Séléka a réquisitionné le véhicule d'un chef de la sécurité d'une société de construction routière, pour évacuer les biens volés ou pillés, vers le TCHAD. « Nous vivons

au quotidien des menaces, des exactions et toutes formes de violences perpétrées par les éléments de la Séléka », se plaignent les populations abandonnées aux mains de ces mercenaires envahisseurs.

Le Comité d'Action pour la Conquête de la Démocratie en Centrafrique (CACDCA) exige des autorités transitoires qu'elles procèdent immédiatement à l'arrestation des personnes qui se sont érigées en officiers pour imposer aux Centrafricains de renoncer à leurs habitudes alimentaires multimillénaires qu'ils tiennent de leurs ancêtres.

Le Comité d'Action pour la Conquête de la Démocratie en Centrafrique (CACDCA) en appelle à la Communauté des Etats d'Afrique Centrale (CEAC), à l'Union Africaine (UA), à l'Union Européenne (UE), aux Nations Unies (NU) pour qu'elles puissent s'engager résolument aux côtés du peuple centrafricain qui mérite qu'on lui vienne en aide comme les peuples syrien ou palestinien et autres qui sont au centre des préoccupations de la communauté internationale.

Pour le Bureau du CACDCA

Le Président

PASSEMA ENDJIAGO F.

cacdca@hotmail.com

Mob. : 06 85 65 61 19

Le Secrétaire général

LOUBANGUI Fred

fredloubangui@yahoo.fr

Mob. : 06 85 69 67 71

Le Conseiller Politique, Porte-parole

MACKANAMO Brice-Martial

mackanamobrince@yahoo.fr

Mob. : 06 50 85 01 15